

Activité 10 – Chauffage et froid : comparer des repères de salaire

Durée indicative : 35 min

Prérequis : Lire un tableau ; calculatrice et règle, ou Chromebook avec Google Sheets (facultatif).

Capacités travaillées

- C1 – Lire, compléter et interpréter un tableau statistique (effectifs, fréquences)
- C3 – Construire et lire un diagramme en bâtons ou en colonnes
- C5 – Choisir le type de représentation graphique adapté à une situation

Notre question : Quel graphique permet de comparer des repères de salaire sans leur faire dire autre chose ?

L'Onisep donne des repères « à partir de » pour le salaire du débutant. Les quatre fiches ci-dessous concernent des métiers et des formations différents. Ce sont des **montants indicatifs**, variables selon le lieu d'exercice et le statut, et non les résultats d'une enquête sur quatre salariés.

Repère	Métier	Brut mensuel indicatif
M	Monteur en installations thermiques	1 910 €
F	Technicien frigoriste	2 160 €
T	Technicien thermicien	2 160 €
I	Ingénieur frigoriste	3 070 €

Source : Onisep, quatre fiches métiers consultées le 27 septembre 2026. Le métier M comprend les installations thermiques et climatiques.

1. Que signifie « brut mensuel » ? Un débutant monteur recevra-t-il forcément 1 910 euros sur son compte ?

Correction – question 1

Le montant est exprimé par mois avant déduction des cotisations salariales. Ce n'est pas le montant net reçu ; « à partir de » est un repère indicatif, pas une promesse individuelle de rémunération.

2. Quels repères sont égaux ? Calculer la différence entre le repère du monteur et celui du technicien frigoriste.

Correction – question 2

Les deux repères F et T sont égaux à 2 160 euros bruts mensuels. La différence entre F et M est $2160 - 1910 = 250$ euros bruts par mois.

Méthode — Pour t'aider

Des colonnes comparent des valeurs entre catégories : les métiers sont sur l'axe horizontal, les euros sur l'axe vertical. La hauteur de chaque colonne donne le montant ; les colonnes sont séparées. Un secteur représente une part d'un total qui a un sens. Une ligne brisée montre une évolution dans le temps. Le type de graphique dépend de la question, pas seulement des nombres.

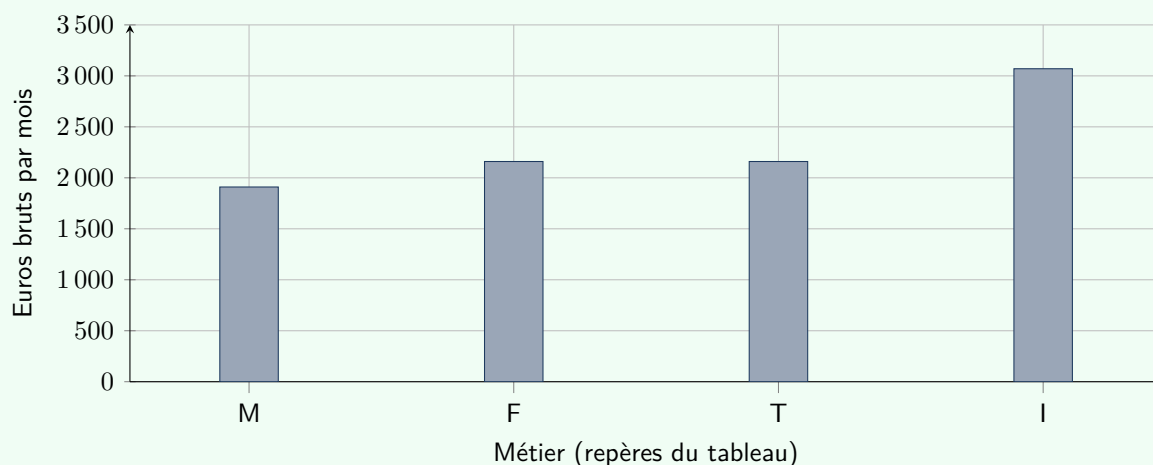
3. Choisir entre colonnes, secteurs et ligne brisée. Justifier pourquoi les deux autres choix ne répondent pas bien à notre question.

Correction – question 3

Les colonnes comparent quatre métiers. Additionner leurs repères ne crée pas une masse salariale réelle : les secteurs seraient trompeurs. Les métiers ne sont pas des dates : une ligne ne représenterait pas une évolution.

4. Construire le graphique choisi. L'axe vertical doit commencer à zéro ; utiliser les repères M, F, T et I, avec une légende des métiers.

Correction – question 4



Les hauteurs traduisent les quatre repères Onisep. Elles ne donnent ni le nombre de salariés ni leur salaire moyen.

5. Un camarade dit : « Avec l'expérience, le salaire d'un monteur passe automatiquement de 1 910 à 3 070 euros. » Le tableau permet-il cette conclusion ? Formuler une conclusion correcte.

Correction – question 5

Non : le tableau compare des métiers et niveaux de formation différents ; il ne suit pas une même personne au cours de sa carrière. On peut seulement dire que, parmi les quatre repères Onisep relevés, celui de l'ingénieur frigoriste est le plus élevé.

À retenir

Comparer des montants exige de conserver l'unité, la définition et le champ. Un graphique en colonnes facilite la comparaison ; il ne transforme pas des repères indicatifs en salaires garantis.

Source complète : Onisep, fiche Monteur / Monteuse en installations thermiques et climatiques, rubrique Salaire du débutant. Consultation : 27 septembre 2026.

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/monteur-monteuse-en-installations-thermiques-et-climatiques>

Source complète : Onisep, fiche Technicien / Technicienne frigoriste, rubrique Salaire du débutant. Consultation : 27 septembre 2026.

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/technicien-technicienne-frigoriste>

Source complète : Onisep, fiche Technicien thermicien / Technicienne thermicienne, rubrique Salaire du débutant. Consultation : 27 septembre 2026.

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/technicien-thermicien-technicienne-thermicienne>

Source complète : Onisep, fiche Ingénieur / Ingénieure frigoriste, rubrique Salaire du débutant. Consultation : 27 septembre 2026.

<https://www.onisep.fr/ressources/univers-metier/metiers/ingenieur-ingenieure-frigoriste>